



**MINISTÈRE
DE L'ECONOMIE,
DES FINANCES
ET DE LA SOUVERAINETÉ
INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat
général**

AIDES À L'EXPORTATION ET ASSURANCE-CRÉDIT

(Direction du Trésor, 1948-1983)

Répertoire numérique détaillé

établi par Christophe LOY

1ère édition électronique

Centre des archives économiques et financières
Savigny-le-Temple

2024

Cet instrument de recherche a été rédigé avec un logiciel de traitement de texte.
Il est en français.
Conforme à la norme ISAD(G) et aux règles d'application de la DTD EAD
(version 2002).

Sommaire

Aides à l'exportation.....	7
Assurance-crédit.....	7

Référence

B-0083713/1 - B-0083714/2

Niveau de description

Dossier

Intitulé

Aides à l'export et assurance-crédit

Dates extrêmes

1948-1983

Noms des principaux producteurs

Direction du Trésor, bureau F4 (prêts du Trésor et assurance-crédit)

Importance matérielle

2 boîtes, soit 0,25 mètre linéaire.

Langue des documents

Français

Anglais

Institution responsable de l'accès intellectuel

Service des archives économiques et financières

Localisation physique

Savigny-le-Temple (77)

Conditions d'accès

Communicabilité selon les articles L.213-1 à L.213-6 du Code du patrimoine.

Conditions d'utilisation

La reproduction de ces documents est soumise au règlement intérieur de la salle de lecture du Service des archives économiques et financières.

Modalités d'entrée

Versement du 26/07/1987 portant la référence PH 102/87.

Historique du producteur

La loi du 30 août 1940 transforme la direction du mouvement général des fonds en direction du Trésor qu'elle limite à la gestion interne, les relations financières internationales étant réservées à une direction des finances extérieures nouvellement créée. Mais la mise en œuvre du plan Marshall donne à la direction du trésor un positionnement majeur (décret du 30 juillet 1948). Tout en gardant la compétence relative au mouvement général des fonds, elle étend ses missions à la conversion de l'administration des finances à l'économie : désormais, elle coordonne le financement des investissements publics, par l'intermédiaire successivement de la commission des investissements (décret du 10 juin 1948), du Fonds de développement économique et social (FDES) (décret du 30 juin 1955) et du comité des investissements à caractère économique et social (décret du 27 novembre 1996). À la suite des nationalisations de l'après-guerre, elle se voit également attribuer un rôle dans le contrôle des entreprises publiques et dans la mise en place de l'État actionnaire. Sa tutelle sur les entreprises

nationalisées, d'abord purement financière, devient progressivement technique, étayée par une fonction de "transformateur d'épargne" en investissements à long terme. De toutes ces missions, il résulte une large implication de sa part dans la transformation de la structure industrielle de la France. En 1948, la direction du trésor reprend le bureau de statistiques et d'études financières, et le transforme en 1953 en service des études économiques et financières. Cet outil d'analyse et de prévision économiques est érigé en direction de la prévision en 1965. Cette même année, la direction du trésor récupère un grand nombre d'attributions de la direction des finances extérieures (décret du 1er juin 1965). L'expansion de ses activités reste étroitement liée à celle des missions de la direction du budget, s'agissant de la préparation, du contrôle et de l'exécution des opérations financières et de trésorerie. En matière budgétaire, la distinction ministère de l'économie / ministère du budget (de 1978 à 1981, puis de nouveau à partir de 1994) provoque la séparation de la direction du Trésor des comptables du Trésor et des administrations financières. Collectant et distribuant les fonds, pilote de la mission de contrôle des activités financières (décret du 24 juillet 1984, décret du 19 mai 2004), la direction du Trésor joue également un rôle de premier plan dans la réforme du secteur bancaire. Elle soutient, sous sa tutelle directe, le développement du secteur parapublic correspondant et participe au développement du marché financier. Enfin, une nouvelle sous-direction est créée avec le transfert des attributions de la direction des assurances (décret du 8 février 1991). Le mouvement de privatisation d'entreprises industrielles et de banques commencé en 1986 rétrécit le périmètre d'intervention de la DT et aboutit à la transformation de la sous-direction qui était chargée de la gestion des actifs de l'État dans les entreprises publiques en un service à compétence nationale rattaché au directeur du Trésor, l'Agence des participations de l'État (décret du 9 septembre 2004 et arrêté du 11 octobre 2004). Enfin, la mission historique de gestion de la dette publique est confiée à un autre service à compétence nationale également rattaché au directeur du Trésor, l'Agence de la dette, dite Agence France Trésor (arrêté du 8 février 2001). En 2004 (décret n° 2004-1203 du 15 novembre 2004), la direction du trésor est absorbée par la direction générale du trésor et de la politique économique (DGTPE).

La DGTPE devient, le 13 mars 2010, la direction générale du Trésor (DG Trésor) (décret n° 2010-291). La simplification du nom, marque pour cette direction l'aboutissement de plusieurs réorganisations internes liées notamment à la modification profonde des modes d'intervention de l'État dans l'économie : réduction de la taille du secteur public économique (privatisations), transferts de compétences au niveau européen (politique commerciale, réglementation bancaire et financière, politique monétaire et de change), transfert des compétences de contrôle à des autorités administratives indépendantes (Autorité de contrôle prudentiel, Autorité des marchés financiers, etc.), délégation de la mise en œuvre opérationnelle des politiques publiques à des agences de l'État (Ubifrance, agence française de développement, etc.).

Évaluation, tris et éliminations

Les doublons ont été éliminés.

Mode de classement

Thématique.

Présentation du contenu

Après la Seconde Guerre mondiale, le gouvernement français réforme le système d'accompagnement à l'exportation, et décide de séparer l'octroi de crédits et l'assurance-crédit. La Compagnie française du commerce extérieur (COFACE) est alors créée comme compagnie d'assurance spécialisée dans l'assurance-crédit à l'exportation. Elle est chargée de couvrir tous les risques à l'export (commerciaux, politiques, monétaires, catastrophiques et

certains risques dits extraordinaires), afférents à des opérations de nature à contribuer au développement du commerce extérieur de la France ou présentant un intérêt stratégique pour l'économie française à l'étranger. La COFACE se développe ensuite à l'international par croissance interne et externe en acquérant des compagnies d'assurance-crédit ou en créant de nouvelles filiales ou succursales. Elle est privatisée en 1994.

Les archives présentées ici portent sur la doctrine et les procédures d'assurance-crédit ; la tutelle et le suivi budgétaire de la COFACE (notamment à travers les textes la régissant et le suivi de ses activités) et de la Banque française du commerce extérieur (BFCE) ; la tenue de négociations internationales et de groupes de travail nationaux sur les crédits à l'exportation ; la comparaison avec les systèmes d'assurance-crédit utilisés dans certains pays étrangers ; des réflexions relatives au financement des exportations et au commerce extérieur.

Sources complémentaires

B-0012564/1 : aide à l'exportation, remboursement de certaines charges sociales et fiscales aux exportateurs, obstacles à la libération des échanges sur les divers aspects de l'aide à l'exportation : notes, rapport d'ensemble de l'Inspection générale des Finances ; mesures d'aide aux exportateurs : étude avec réponses des pays membres (1953-1965).

B-0012565/1 : Banque française du commerce extérieur (BFCE), conseil d'administration, nomination et renouvellement des mandats : correspondance, arrêtés (1947-1960).

B-0026419 à B-0026421 : Banque française du commerce extérieur (1958-1978).

B-0026422 : relations avec la Compagnie française du commerce extérieur (COFACE) (1958-1972).

B-0026423 à B-0026427 : assurance-crédit (1949-1976).

B-0083693 à B-0083712 : assurance-crédit, aides à l'export et communautarisation (1962-1982).

Indexation

Commerce extérieur

Relations internationales

B-0083713 /1 – B-0083713/3

Aides à l'exportation.

1948-1982

B-0083713/1

Agro-alimentaire. - Garantie des risques encourus par les exportateurs de produits agricoles du fait de la variation des montants compensatoires agricoles, préfixation des montants : comptes rendus de réunions, notes du Comité interministériel pour les questions de coopération économique européenne (CIQCEE), notes de la direction du Trésor, de la DREE, fiches, projets d'ordre du jour (1974-1978) ; Conseil supérieur des exportations agricoles et alimentaires : compte rendu de la réunion du 25 janvier 1979 ; conférence mondiale sur la réforme agraire et le développement rural (Rome 12-20 juillet 1979) : comptes rendus, notes ; réunions tenues au ministère de l'Économie avec des représentants du commerce extérieur cubain, dossiers agricoles sectoriels : rapports, notes, télégrammes documentation (1979) ; aide aux exportations agro-alimentaires dans d'autres pays : notes de la DREE, documentation, télégramme (1979).

1974-1979

B-0083713/2

Banque Française du Commerce Extérieur (BFCE). - Création, augmentation du capital, fonctionnement : textes de base, notes, tableaux, télégrammes, documentation.

1948-1982

B-0083713/3

Prêts du Trésor à des pays étrangers. - Préparations des programmes et bilans : convocations, comptes rendus de réunions, relevé de décisions, notes de la direction du Trésor sur la garantie des investissements à l'étranger, accords de consolidation, tableaux, fiches sectorielles, rapports, télégrammes, documentation.

1972-1981

B-0083714/1 – B-0083714/2

Assurance-crédit.

1974-1983

B-0083714/1

Propositions communes de politique d'assurance-crédit. - Politique de prise de risques et de crédit, plafonds pour les années 1978 à 1983 : notes de la DREE, comptes rendus et conclusions d'un groupe de travail, tableaux, notes de la COFACE, télégrammes, documentation.

1978-1983

B-0083714/2

Problèmes généraux sur les plafonds de crédit : notes de la DREE et de la direction du Trésor, correspondance, télégrammes, documentation ; plafonds d'encours de risque par pays, pays sous surveillance : notes de la direction du Trésor, notes de la DREE,

1974-1977